

**Université Mohamed Seddik BENYAHIA.JIJEL**  
**Faculté des sciences et de la technologie**  
**Département Architecture**  
**(Domaine 14 : AUMV ARCHITECTURE, URBANISME ET METIERS DE LA VILLE )**  
**Filière :Gestion des Techniques Urbaines**  
**Spécialité : Génie urbain**

## **Cours n° 5: Gestion et Prevention des Risques**

**Semestre 4**

**Unité d'enseignement : UE. Fondamentale 4**

**Matière : Génie de l'environnement**

**Coefficient : 2**

**Crédit : 4**

**Enseignant : BLIBLI Mustapha**

## ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La croissance régulière des catastrophes concerne aussi bien celles liées aux événements **naturels que les industrielles** et technologiques. Contrairement à l'accident habituel qui se caractérise par un événement connu, d'ampleur limitée, et fait appel à des procédures d'urgence bien rodées, menées par des intervenants connus et expérimentés à ce genre de situation avec la catastrophe et la crise, l'on passe **de l'«ordinaire» à l'«extraordinaire»**.

(LAGADEC, 1991). La catastrophe, événement majeur, en général soudain et inattendu, perturbe gravement la structure et le fonctionnement de la société touchée. Sa survenue **provoque des pertes et des dommages humains, matériels ou environnementaux** et qui dépasse les capacités locales, régionales voire nationales, d'y remédier sans aide extérieure.

Les trois types de dommages sont cumulés sous l'impact d'un même événement, tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud-est, les destructions qui en résultent mènent à une crise majeure qui peut avoir des impacts pendant plusieurs décennies. Beaucoup de crises deviennent répétitives, engendrent une onde de choc telle, pour les populations qui la subissent, qu'elle va à son tour déstabiliser, par effet de dominos, de nombreux autres secteurs (sociaux, politiques, économiques, environnementaux, sociaux, politiques). D'où l'intérêt d'aller vers une clarification et une circonscription de la notion de risque

## **1- Notion de gestion des risques**

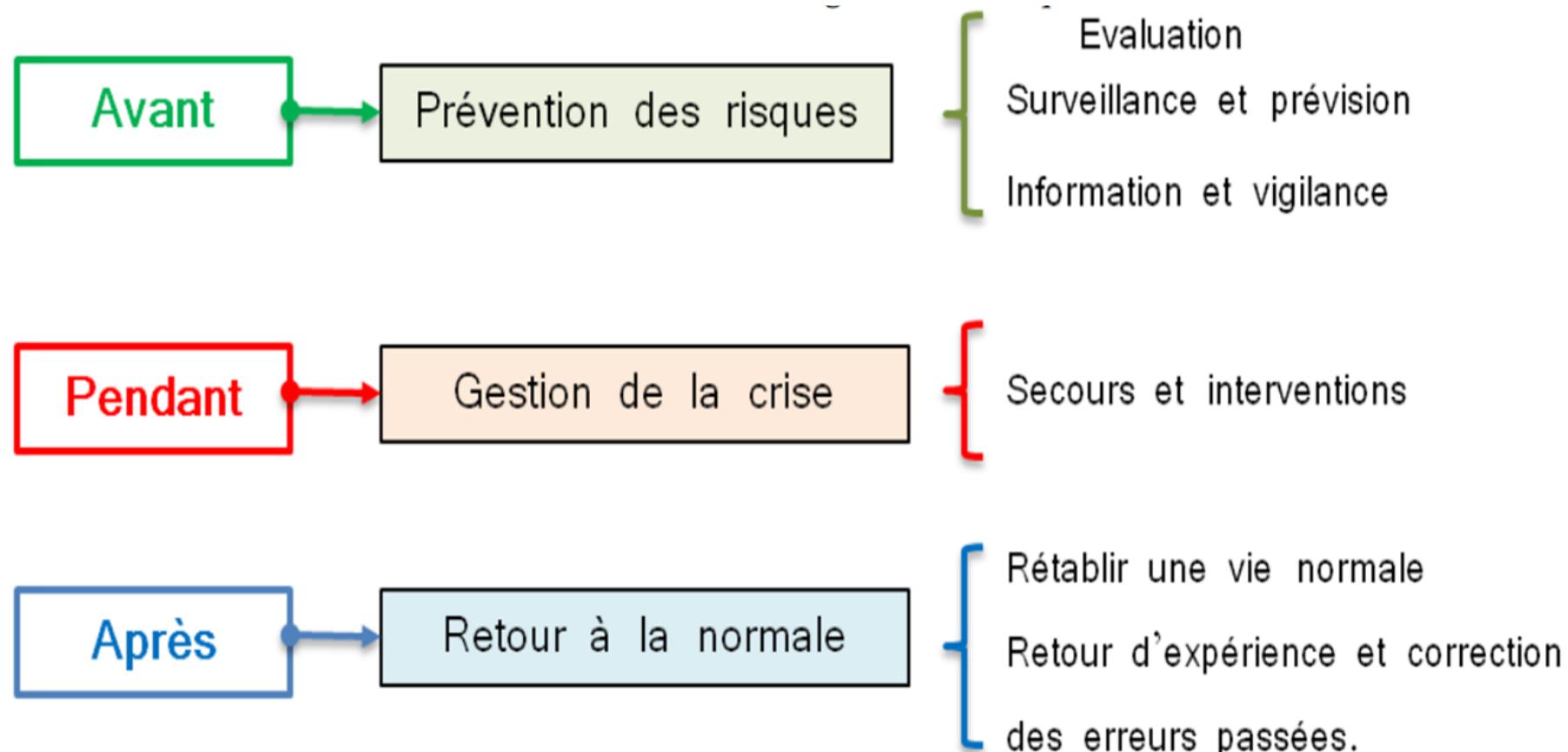
À ce jour, aucune définition du risque n'a fait l'unanimité mais, après de nombreuses recherches, on en est arrivé à la description suivante du risque, et qui a été déterminée dans le contexte du Cadre de gestion intégrée du risque :

*« Le risque se rapporte à l'incertitude qui entoure des événements et des résultats futurs. Il est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs de l'organisation. ».*

En fait, il faut admettre qu'en dépit des progrès de la science et de la technique, **la sécurité totale est impossible**, **« le risque zéro n'existe pas »**. **La gestion des risques** est une activité permettant **d'examiner les risques associés aux dangers** et de **déterminer des mesures propres à maintenir un niveau de sécurité approprié** lorsqu'on est face à ces dangers. Après avoir détecté les dangers, soit par un rapport d'incident ou de danger, soit par une évaluation de la sécurité, **le processus de gestion des risques commence**.

Pour une gestion efficace des risques, les collectivités doivent agir à chaque étape d'évènement à travers le triple processus du cycle de l'événement :

- Activités pré-événement : La prévention ;
- Activités de prise en charge pendant l'événement : la gestion de la crise ;
- Activités post-événement : c'est le retour à la normale. Reprise des activités et correction des erreurs passées.



## Processus du cycle de l'événement

AVANT

PENDANT

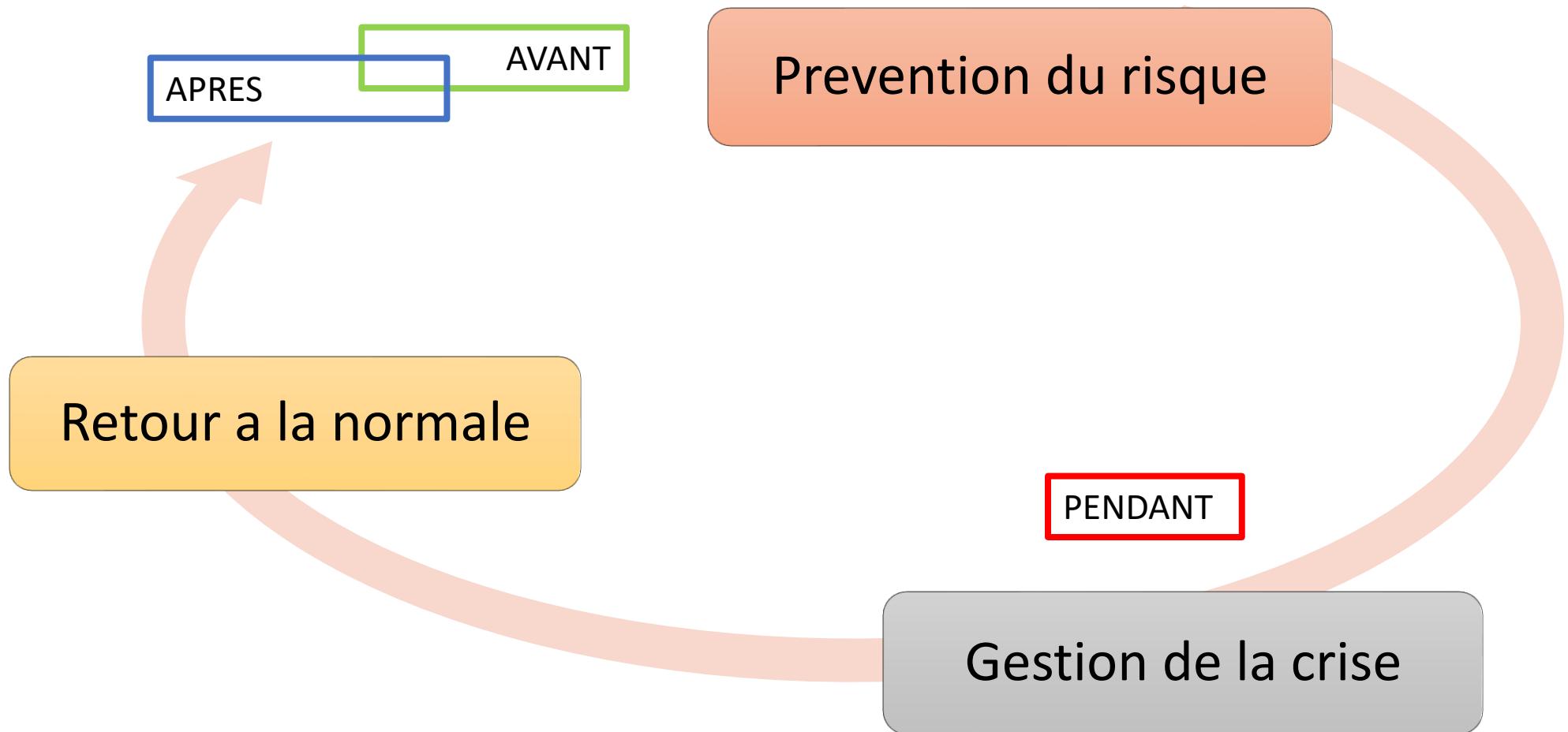
APRES

Prevention du risque

Gestion de la crise

Retour a la normale

Processus de l'événement



Cycle de l'événement

## Démarche générale pour la gestion des risques

Pour chaque risque identifié, il existe plusieurs solutions tant en traitement (protection et/ou prévention) Pour l'Organisation internationale de normalisation (**ISO**), la gestion des risques consiste à **cerner, analyser, évaluer, traiter** (maîtriser), **surveiller, examiner et communiquer** les risques. Ces activités peuvent être menées de façon systématique (méthodique) ou ponctuelle. C'est l'approche systématique qui consiste à faire le choix quant à la meilleure ligne de conduite, dans une situation d'incertitude, en cernant et en comprenant les questions liées aux risques.

Dans presque tous les cas, la gestion des risques oblige les décideurs à peser les intérêts opposés et à faire des compromis de manière à trouver une solution optimale et acceptable. La solution des problèmes de gestion des risques passe probablement par des choix stratégiques pour identifier les gens et les avertir de modifier leur comportement, pour réduire les risques par la réglementation (ou d'autres moyens) ou pour indemniser les personnes victimes de dommages attribuables à l'incidence d'un risque.

## **2-Cycle de La Gestion Intégrée**

Le cadre de vie en Algérie, notamment en milieu urbain, est marqué par une mauvaise maîtrise de l'habitat et par des problèmes de pollution. Les risques de catastrophes liées aux évènements naturels restent élevés d'une manière générale et la forte concentration des populations et des activités sur le littoral contribue à y renforcer les facteurs de risques. Une démographie galopante, une urbanisation anarchique, dans les centres urbains et autour des villes, un accroissement des transports et les besoins multiples, ont augmenté les risques liés aux évènements naturels et technologiques au cours des dernières décennies. Nous ne pouvons pas atteindre une sécurité absolue. Une crise peut engendrer une profonde déstabilisation fonctionnelle, voire structurelle, pour la société qui la subit.

Afin d'éviter de telles conséquences, il importe d'abord d'agir sur la notion à avoir du risque sur l'ampleur et la probabilité d'un dommage potentiel en fonction de la nature de **l'aléa, des vulnérabilités** qui en découlent, tenant compte des éventuels **facteurs de résilience**, cela dans un contexte d'espace et de temps donné. Notons ici que les risques naturels peuvent, en quelque sorte, être liés aux risques technologiques, du fait que les premiers peuvent très bien déclencher les seconds puisque les zones géographiques des deux sont superposées.

**Par gestion intégrée des risques, l'on entend le procédé systématique dans un cycle de prévention, de maîtrise et de régénération**

C'est pourquoi une « culture du risque » permettant de représenter et d'évaluer en transparence les risques et leurs modifications de même que les mesures préventives est demandée. Tenir compte du facteur humain est donc essentiel pour gérer un risque avant qu'éclate la catastrophe. "La gestion du risque, c'est donc beaucoup **plus** que l'élaboration de **plans**. Cela inclut l'entretien de l'équipement, les décisions quotidiennes, l'organisation du travail, les mesures de sécurité et d'atténuation. Cette partie de la gestion des risques ne se voit pas; elle est comme la boîte noire qu'on n'examine qu'après la catastrophe". L'idée maîtresse de l'étude des crises c'est l'aspect systémique propre à toute catastrophe. "Une catastrophe est **composée de multiples éléments** dont il faut comprendre les **interdépendances** avant d'accuser un seul de ces éléments. La gestion du risque pose par ailleurs la question du niveau **d'acceptabilité du risque**. Il est possible de limiter les dégâts par des **mesures préventives** .

La planification de la protection contre les risques implique de se poser un certain nombre de questions : que peut-il se passer ? Que peut-on accepter ? Que doit-on faire ?

La gestion intégrée des risques permet d'appréhender la problématique de façon globale et systématique, englobant les trois secteurs principaux d'action, à savoir :

- **Les mesures de précaution,**
- **La maîtrise**
- **Le rétablissement.**

### **3- Une Réponse aux catastrophes**

**Le cycle de gestion intégrée** est la réponse aux catastrophes. Il reprend un ensemble de points exposés pour construire un cadre conceptuel pour l'action la mieux appropriée à la réalité d'une situation de crise. Il place la crise au cœur d'un cycle autour duquel les différentes phases de l'intervention trouvent leur place : prévention, préparation, système d'alerte, réponse à la crise, réhabilitation, remise en état, reconstruction, mesures de précaution, maîtrise, rétablissement, évaluation des dangers et risques, etc. Ce cycle ne considère plus la crise comme un incident dans une communauté ou d'une société mais plutôt comme un moteur de son histoire. Lorsque la crise éclate ou qu'elle s'installe dans la durée, les pratiques sont en réalité variées. Sur la base des observations faites, les acteurs (intervenants) ont développé un savoir-faire pour tenter de ne plus retomber dans ces pièges analysés. L'action d'urgence ne se résume pas à nourrir des bouches ni à couvrir des têtes.

Elle cherche de plus en plus à renforcer **la résilience** des populations, à soutenir leurs stratégies de survie. Dernière étape pour **refermer la boucle** du «cycle de gestion intégrée, **réponse aux désastres**», la phase de **reconstruction** ou de réhabilitation suite à une crise. Très liée aux autres étapes, la reconstruction implique une compréhension précise des caractéristiques de la crise. En effet, si **la reconstruction est identique**, on risque de recréer ce qui fut à l'origine de la crise. Reconstruire **n'est donc évidemment pas** qu'une question logistique.

## **4-Amélioration de la Gestion des risques**

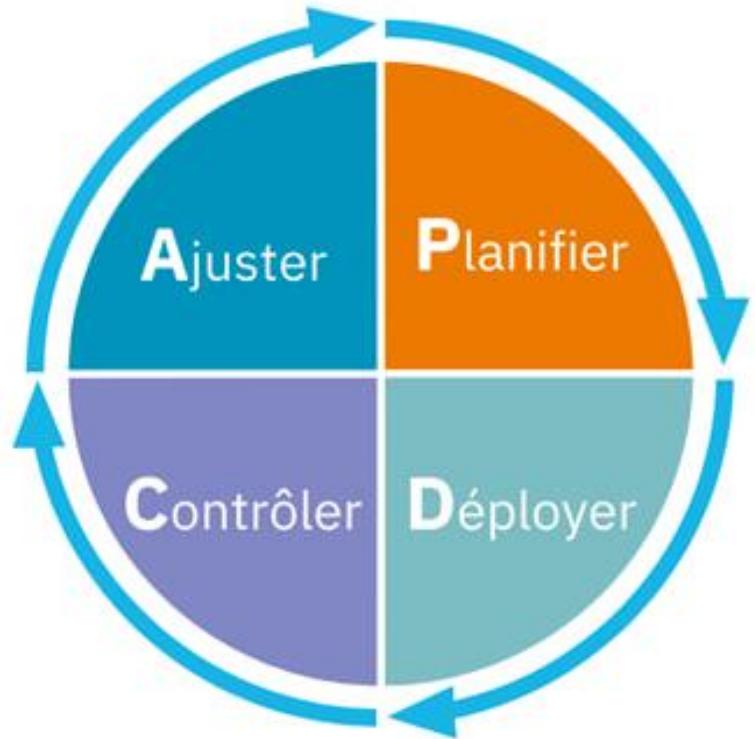
De même, dans les contextes de catastrophes, la reconstruction identique n'a aucun sens quand c'est l'emplacement de l'habitation qui est à l'origine de la **vulnérabilité**.

A nouveau, l'équation : **vulnérabilité x risque = impact** donne une nouvelle interprétation de ce que doit être la reconstruction Elle doit garantir une **réduction** des vulnérabilités ou des risques, sans quoi le « cycle de gestion intégrée des désastres » deviendrait un cercle effrayant dans des contextes de crises récurrentes ,

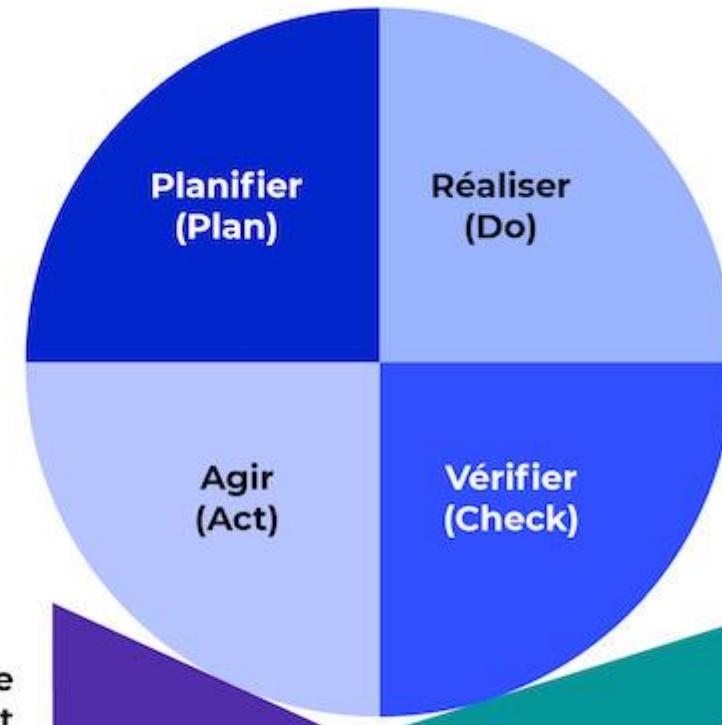
Face à l'ampleur et aux conséquences de certaines catastrophes sur les sociétés et individus touchés, le rôle de la **prévention** prend en effet de plus en plus d'**importance**. Avant la survenue de la catastrophe, des **mesures** peuvent être prises afin de **réduire** ou **d'annuler** son impact sur la **société** et **l'environnement**.

Pour l'**amélioration** de la gestion des risques, il est nécessaire de développer et d'améliorer les **modèles de prévision**, les **outils de surveillance** et d'élaborer des **mesures réglementaires** et des **plans d'urgence** en cas de catastrophes.

Le « cycle de gestion intégrée des désastres », consiste donc à avoir une **démarche** qui, dans le **cadre des objectifs** et **activités** de l'entreprise, s'engage à **agir selon un principe d'amélioration continue** pour satisfaire les attentes de toutes les parties concernées, qu'elles soient **internes ou externes** à l'organisation. C'est une démarche qui utilise le principe du cycle d'amélioration continue selon la **Roue de Deming** afin de passer d'une phase de maîtrise du système à une capacité d'anticipation.



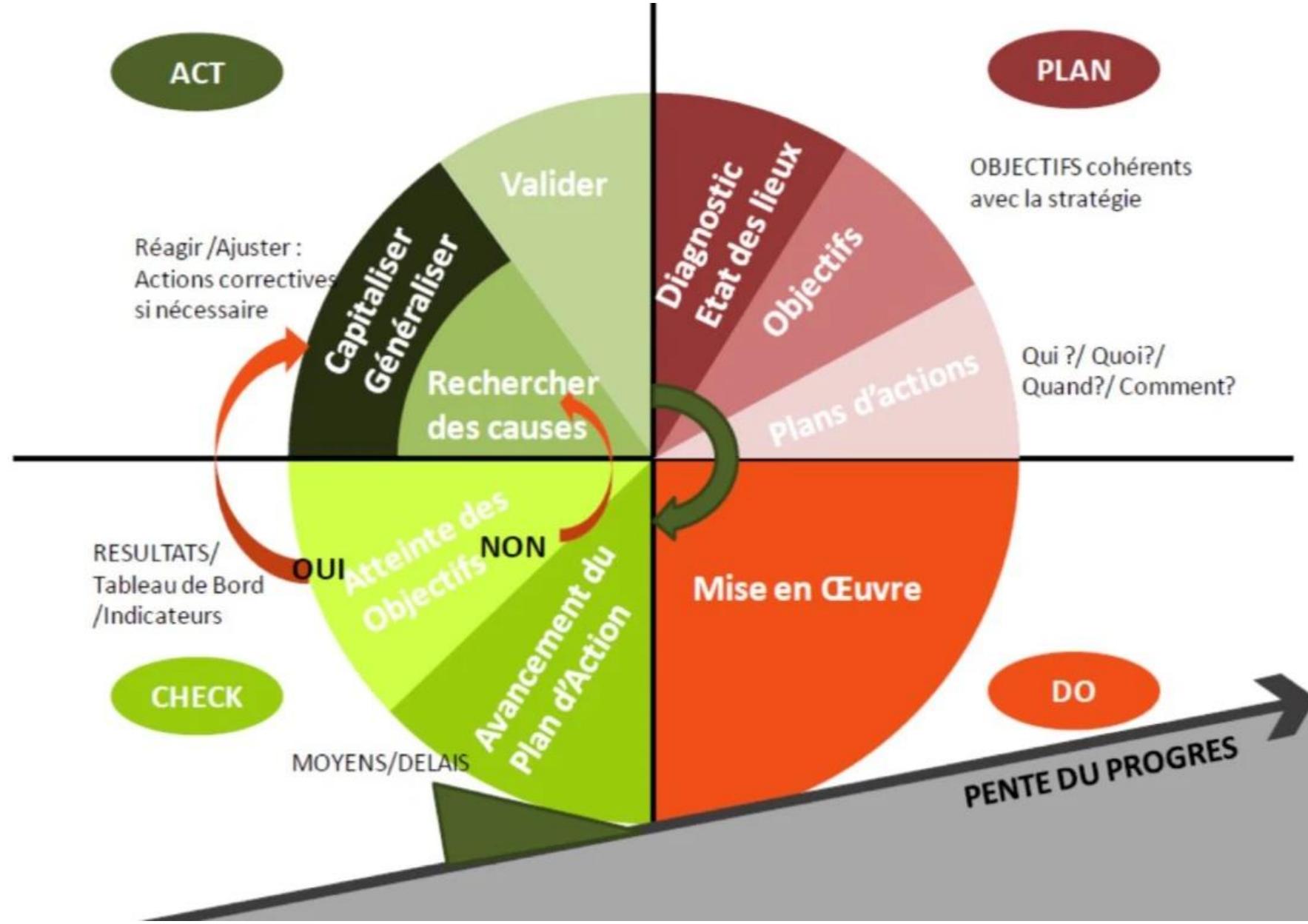
Système  
de management  
de la qualité



la méthode PDCA ou Roue de Deming

Le principe de la roue Deming, (PDCA) est de procéder à une amélioration, de vérifier que le résultat obtenu correspond à l'attente, qu'il est stable, et de recommencer. La roue symbolique de Deming est divisée en 4 secteurs :

- **PLAN (P)** : Planifier à partir d'une politique affirmée, définir les objectifs associés à cette politique, et la façon dont on va les atteindre. Etablir un échéancier
- **DO (D)** : former puis mettre en œuvre en maîtrisant les actions programmées
- **CHECK (C)** : Vérifier que les objectifs visés sont atteints. Évaluer les résultats et progrès obtenus au moyen d'audits. Mesurer l'écart, comprendre ce qui s'est passé.
- **ACT (A)** : prendre les mesures correctives pour arriver au résultat et s'assurer que cet acquis demeurera stable C'est dans cette dynamique même que s'inscrit notre démarche selon la boucle d'amélioration continue



Le principe de la roue Deming

## **5-Mesures de précaution**

Les mesures de précaution se composent de deux éléments: la prévention et la prévoyance. Leur objectif est de réduire la vulnérabilité de la population et des biens matériels face aux dangers naturels et aux dangers dus aux activités humaines. La différence entre les deux éléments s'explique de la sorte: alors que la **prévention** a pour objectif d'éviter les dommages par une utilisation appropriée du terrain ou de les réduire par des mesures de protection.

La **prévoyance** englobe, elle, toutes les actions pouvant aider à surmonter une catastrophe: par exemple, la mise en place et la formation d'équipes de secours, la planification des engagements et la conclusion d'assurances. La prévention en matière de dangers s'effectue dans un premier temps par une utilisation appropriée du territoire en essayant d'éviter les dangers. Si cela n'est pas possible,

des mesures d'ordre architectural, technique entrent en matière afin de parer les processus dangereux ou de réduire leur intensité.

En matière d'évaluation des dangers, il s'agit de déterminer les champs d'action des processus dangereux et leur probabilité d'occurrence. Le résultat d'une évaluation du danger représente une carte des dangers. Ces estimations sont soutenues par des simulations de processus. Les résultats de l'analyse du terrain et des simulations sont comparés avec des relevés ayant trait à des événements passés. Le mandat de réaliser une évaluation des dangers et des risques est en général attribué par la commune.

L'élaboration des cartes et des rapports est assurée par des bureaux d'études spécialisées. Quand aux mesures d'aménagements du territoire, et conformément à la menace précisée dans les cartes de dangers, les planificateurs en aménagement du territoire divisent le terrain utilisable en trois zones distinctes:

- **Zone rouge** (mise en danger élevé). La construction est dans cette zone interdite.
- **Zone bleue** (mise moyenne en danger). La construction est autorisée mais soumise à des conditions.
- **Zone jaune** (mise en danger moindre). La construction est autorisée, sans restriction.

Cette zone est toutefois qualifiée de secteur dans lequel des événements de moindre intensité ou d'intensité plus forte mais très rare peuvent se produire.

Des bâtiments sensibles avec une forte concentration de personnes, par exemple les écoles, ne devraient pas être construites dans ces zones. Les mesures d'aménagement du territoire sont fixées par les autorités compétentes sur la base réglementaire; mais elles doivent être confirmées lors d'assemblées communales. La prévoyance est un élément central dans la prévention des catastrophes. Elle englobe la planification des engagements et la formation des équipes de secours. L'engagement amélioré des moyens à disposition et la conclusion d'assurances, individuelles/collectives, représentent également une part importante en matière de prévoyance.

## **6-Planification des ressources et mesures de maîtrise**

### **6.1-Planification des ressources**

Pour la planification des ressources nécessaires à la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence, elles sont toujours limitées, aussi bien au niveau des finances qu'au niveau du personnel. La tâche de préparer et de répartir de manière idéale les moyens à disposition touche la planification des ressources car, en cas d'urgence, les ressources doivent pouvoir être affectées le plus vite possible au bon endroit. Un système de communication sûr et efficace de même qu'une gestion de crise bien structurée constituent une base décisive. Lors de catastrophes et de situations d'urgence, les équipes de secours doivent être sur place dans un laps de temps très court afin de sauver les vies humaines et d'assurer les secours d'urgence.

Afin que cela puisse se faire rapidement et efficacement, une formation approfondie est primordiale. La formation en matière de protection de la population est axée principalement sur la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence. La responsabilité incombe avant tout aux assemblées populaires communales.

## **6.2-Mesures de maîtrise**

En ce qui concerne les mesures de maîtrise de la situation de crise, le but est de limiter l'ampleur et la durée d'une catastrophe. Pour ce faire, viennent tout d'abord l'alarme, le sauvetage et les soins aux victimes, mais également les mesures immédiates pour empêcher d'autres dommages, le rétablissement provisoire des infrastructures vitales et la documentation des événements.

La phase de maîtrise de l'événement comprend les étapes suivantes: Lorsqu'une inondation se produit, il s'agit d'en limiter, dans la mesure du possible, les conséquences par une alarme rapide, un sauvetage et une prise en charge des victimes. Des mesures d'urgence précoces, comme par exemple ériger des barrages de sacs de sable ou évacuer la population menacée, devraient réduire l'étendue des dégâts.

Selon l'importance du phénomène, il se peut que les processus naturels quittent leur chemin habituel. Lorsque par exemple, une inondation dévaste des zones urbaines ou des voies de communication, la population établie dans les zones de danger doit être avertie et évacuée à temps. Un système d'alarme sûr et efficace peut donc sauver des vies. Les autorités communales locales sont en principe responsables de l'alarme sur place.

Pour les Secours et la prise en charge des victimes, lors de la survenue d'un accident, il s'agit, dans un premier temps, de porter secours à la population et de prendre en charge les blessés.

Les victimes et leurs familles, mais aussi les équipes de secours, sont suivies par des équipes spécialisées. Ils sont assurés par le service de protection de la population et par ses organisations partenaires: protection civile, services sanitaires, auxiliairement, certains « Corps de l'Armée Nationale ».

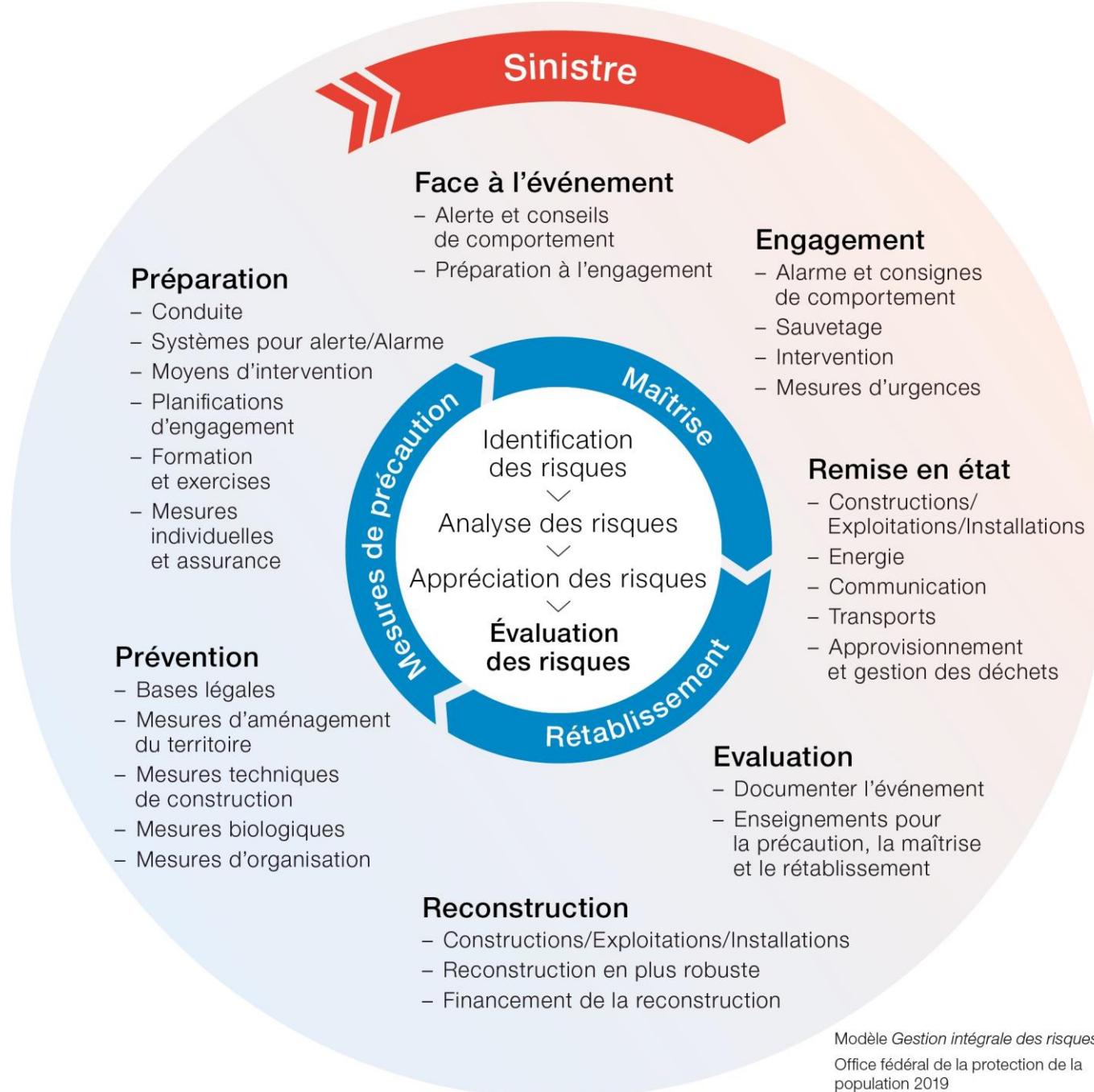
## **7- Remise en état et Rétablissement**

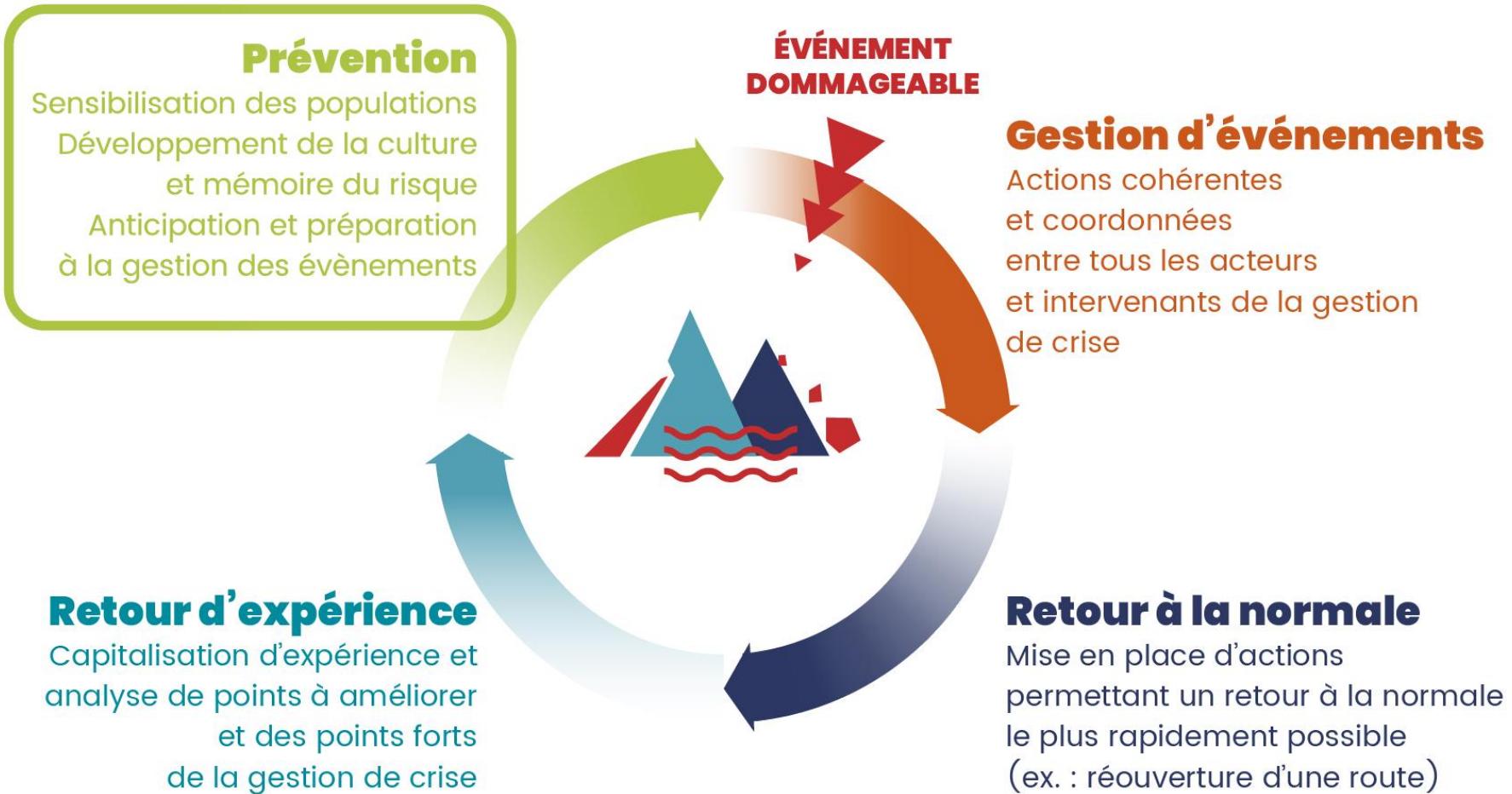
Par des mesures de remise en état, les installations vitales et les voies de communication sont rendues aussi rapidement que possible en fonctionnement lors des crises. Cela se produit en partie seulement de manière provisoire. La principale différence par rapport au secteur d'action "rétablissement" réside donc dans le fait qu'avec le rétablissement, des solutions provisoires sont transformées en solutions définitives durables. Les installations vitales et les voies de communication doivent être rétablies le plus rapidement possible après la survenue de catastrophes. Dans la phase de "rétablissement", la reconstruction des bâtiments et des infrastructures, ainsi que l'analyse profonde de l'événement sont prioritaires. Après avoir maîtrisé les problèmes urgents, la vie quotidienne reprend successivement le dessus. Il est entendu qu'une tâche centrale s'institue, c'est-à-dire qu'il s'agit d'appliquer correctement les enseignements tirés de l'analyse et de les incorporer dans la planification. Des résolutions de problèmes durables sont préférables à toute solution commode et peu onéreuse.

Pour évaluer et documenter l'événement, les traces d'événements qui affectent les populations doivent être répertoriées sans fautes pour que les processus écoulés puissent être analysés. Comme ces traces sont en général éliminées le plus vite possible, ces activités devraient être accomplies de manière imminente, pendant et après l'événement par des personnes qui ne sont pas occupées par d'autres mesures d'urgence. Outre le processus de documentation de l'événement, celui touchant l'engagement des équipes d'intervention ne doit pas être négligé non plus, cela afin d'optimaliser toutes autres interventions complémentaires. Les services spécialisés communaux compétents en matière de dangers touchant les populations, dressent eux-mêmes une documentation des événements. Les personnes blessées, les victimes en particulier, sont répertoriées et enregistrées par la police et les médecins de service.

L'évaluation de l'événement a pour but de comprendre l'évolution d'une catastrophe et des processus qui en découlent pour les situer par rapport à d'autres événements survenus dans le passé. Pour pouvoir planifier les travaux de reconstruction, des premiers résultats d'analyse de la catastrophe doivent être disponibles au plus vite de sorte que des erreurs passées puissent être corrigées. Les dommages des bâtiments, de l'infrastructure procurent des renseignements quant à la vulnérabilité. Ils doivent être étudiés avec précision afin de tirer les conséquences justes au moment de la reconstruction. De plus, l'étude des activités des organes de conduite et des forces d'intervention doit également être prise en compte lors de l'évaluation afin de pouvoir identifier les améliorations pour les interventions futures. L'absence de protection peut être constatée de deux manières différentes. A partir du résultat de l'analyse des dommages causés par la catastrophe on arrive à déterminer directement la carence de protection. On doit à cette occasion déterminer si tous les objets endommagés sont vraiment à protéger.

Préventivement, les communes sont tenues d'établir des cartes de dangers et de désigner les secteurs à risques dans le plan de zone. En superposant les cartes de dangers et les dommages intervenus, l'on arrive à déterminer les déficits de protection pour des scénarios bien définis.





## La prévention des risques

Elle est définie comme étant : l'ensemble des moyennes mis en place pour supprimer ou du moins atténuer les risques et ainsi réduire, dans de larges proportions, la probabilité de survenance d'un accident.

La prévention consiste à planifier des actions avant la survenue de l'événement et regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en oeuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.



## **LES 7 PILIERS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS :**

Le concept de prévention des risques est le plus souvent utilisé, notamment dans le cadre réglementaire et législatif des risques majeurs. La démarche générale de prévention des risques portent sur les différentes composantes suivantes:

**La connaissance des aléas** et des risques majeurs mais également des acteurs et des moyens d'actions disponibles est un préalable fondamental à leur prévention. C'est l'État qui a la responsabilité légale d'évaluer le risque, de collecter l'information et d'en assurer la transmission. Cette étape permet d'établir, par exemple, la cartographie des aléas.

**La surveillance des phénomènes** a pour objectif d'anticiper un événement pour informer et alerter rapidement la population et préparer la gestion de crise. La surveillance météorologique, par exemple, est un élément essentiel du dispositif de prévision des tempêtes. Elle s'appuie sur différents dispositifs d'analyses et de mesures (par exemple les Services de Prévision de crues). Les mouvements de terrain de grande ampleur sont surveillés en permanence. Les crues rapides de rivières ou les effondrements de terrain restent néanmoins difficiles à anticiper.

**L'information préventive** permet à chaque citoyen soit acteur en étant conscient de son exposition et de ses moyens d'actions. Par ailleurs, la mémoire du risque rappelle régulièrement les enseignements des événements passés et de développer la culture et la conscience du risque.

Cette information doit aider la population à adopter des comportements adaptés aux menaces. C'est l'un des moyens de prévention les plus efficaces.

**La maîtrise de l'urbanisation** est l'outil le plus efficace pour limiter les dommages liés à un risque car elle vise à limiter au maximum l'urbanisation dans les zones soumises à un aléa.

L'outil phare de maîtrise de l'urbanisation en zone à risques est le Plan de Prévention des Risques. Il réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions en passant par l'imposition d'aménagements sur les constructions existantes.

**La réduction du risque** se fait principalement en agissant sur la vulnérabilité des enjeux existants dans le cadre de programmes d'actions à l'initiative des collectivités pour les inondations par exemple ou à titre individuel par des travaux de renforcement parasismiques ou de débroussaillage en zones boisées. Elle bénéficie d'aides financières particulières avec le fonds de prévention des risques naturels dit (fonds Barnier)

**La préparation** est du ressort du maire qui reste le premier responsable de la sécurité des personnes et des biens à l'échelle de sa commune. Pour cela, il élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui détermine :

- les mesures immédiates de protection des personnes,
- le mode de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- les moyens disponibles,
- les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Depuis le 3 septembre 2005, chaque commune qui dispose d'un PPR approuvé doit réaliser son PCS.

Cette préparation peut se décliner aussi dans le cadre de plan particulier de mise en sûreté dans les établissements abritant des vulnérabilités particulières : écoles, campings, musées...

Elle s'appuie sur la culture du risque.

**Le Retour d'Expérience (REX ou RETEX)** sur les risques naturels ou technologiques est une démarche consistant à apprendre des évènements passés pour mieux appréhender les crises futures. Il consiste à recueillir des informations sur les phénomènes constatés, à analyser leurs causes, à mettre en place des actions correctives afin d'éviter qu'ils se reproduisent. Cette démarche permet de réduire les risques en améliorant la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, en réduisant la vulnérabilité des biens et le coût des catastrophes. Le REX consiste également à recueillir des informations relatives aux conséquences de l'évènement et à la gestion de crise. En outre, il permet d'améliorer la gestion des crises future

# RETOUR D'EXPERIENCES

**Définition :** Le retour d'expériences, qu'on appelle communément « REX », dans le jargon industriel, est un outil de progrès indispensable à l'amélioration de la maîtrise des risques majeurs notamment technologiques. Le REX concerne à la fois les aspects techniques, humains ou organisationnels et il porte sur la prévention des accidents mineurs, la maîtrise de leurs développements, la gestion des crises et plus généralement le rapport à la société civile.

## Notion de retour d'expériences

D'une manière générale, dans une organisation le REX est un outil de management utilisé par l'encadrement pour identifier les causes de dysfonctionnement par l'analyse des faits et pour en tirer des leçons. Toutes les expériences sont utiles pour tirer des enseignements, il est utile de regarder de près les raisons du bon fonctionnement. Il permet d'identifier les procédés qui conduisent au succès, d'évaluer le chemin parcouru, de mesurer l'efficacité de son action, d'accéder à la capitalisation d'expérience en favorisant le développement et le partage des bonnes pratiques.

L'objectif est donc la collecte et l'analyse d'informations dont le but final est d'apprendre. Les mots clefs du retour d'expériences sont : «*analyser*», «*tirer des leçons*», et «*apprendre*» C'est la raison pour laquelle des bases de données ont été développées pour structurer, capitaliser et partager ce retour d'expériences.

Mais le retour d'expériences n'atteint son plein potentiel dès lors que les notions de capitalisation et partage sont tout à fait assimilées dans le retour d'expériences. Il permet l'amélioration des résultats et objectifs en agissant sur "comment" la tâche ou l'activité est réalisée. L'homme fait du retour d'expériences, individuellement mais aussi au niveau d'une organisation. Maîtriser une démarche de retour d'expériences, par le recueil et la mémorisation de données, l'analyse et le traitement de ces données, nécessite de mettre en oeuvre des méthodes d'exploitation adaptées au retour d'expériences. Deux types de retour d'expériences sont à exploiter et gérer.

**Le retour d'expérience, est un outil de progrès indispensable à l'amélioration de la maîtrise des risques ;**

**La démarche générale se base sur :**

**A. La collecte ou le recueil et la mémorisation des données :**

Rassembler le maximum de données : causes, circonstances, conséquences, et mesures prises à court et moyen terme.

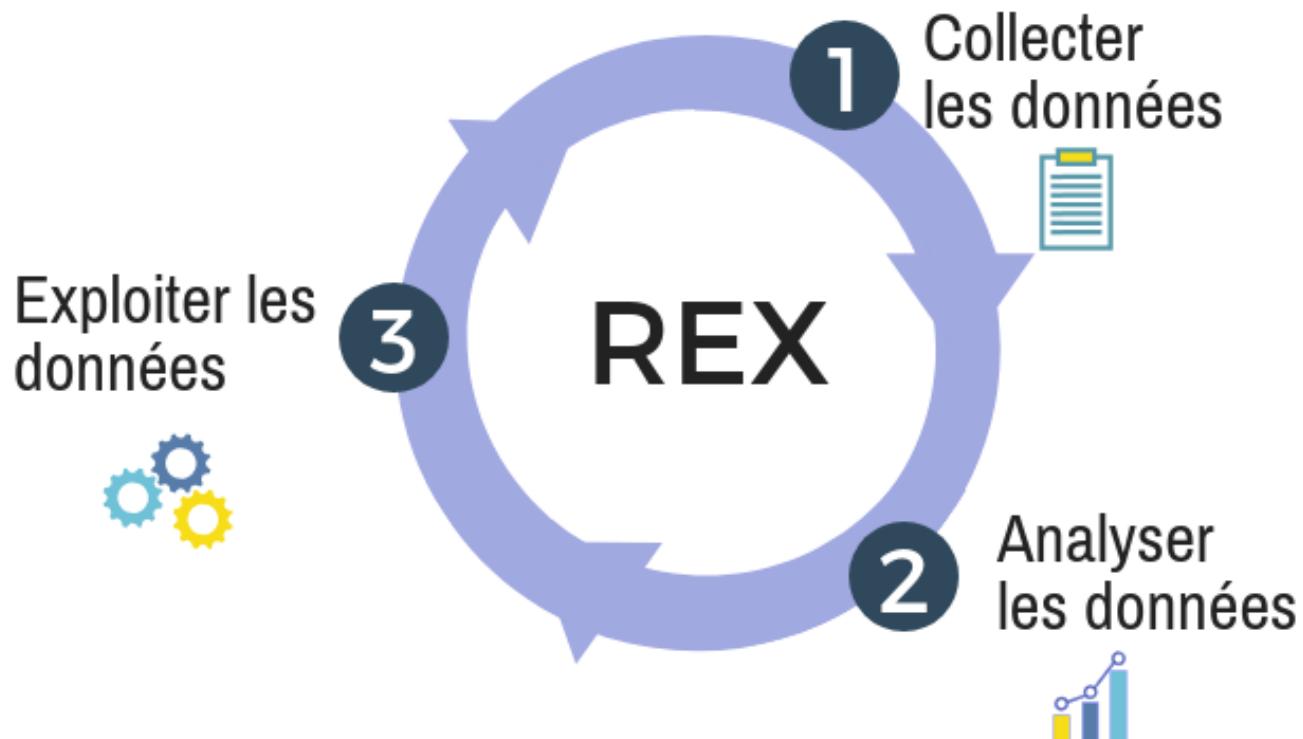
Les informations rassemblées doivent être sans cesse actualisées (mémoire vivante).

**B. L'analyse et le traitement de ces données :**

L'analyse des données peut se décomposer en deux parties :

- Les interprétations des phénomènes et leurs manifestations : la connaissance sur l'aléa et sur le contexte des événements est indispensable.
- L'histoire de l'aménagement : liée aux objectifs de production de territoire et également aux infrastructures

**C. l'exploitation des données:** et la mise en pratique des solutions et mesures préventives éventuelles



## **Les différents acteurs du risque sont :**

- Les décideurs (l'Etat, l'administration et les élus)
- Les experts (spécialité selon les cas de figures)
- Les opérateurs (secteur économique et les entreprises)
- La justice (règlement des conflits et les responsabilités)
- Les assurances (la gestion des indemnisation)